



Saisie attribution sur compte bancaire incompréhensible

Par **frdji70**, le **14/06/2008** à **23:05**

BonjourrrrrVoila je suis détenteur de 2 dettes suite a mon licenciement. Avec l'huissier, nous avons conclu a une somme de 200 € par mois en virement automatique jusqu'a fin des sommes dues. Jusqu'ici tout va bien.rnrnAu mois de mai, je reçois un courrier de l'huissier me signalant que les virement de avril et mai non pas été effectué alors que ceux ci sont présent sur mes relevés de compte. Je contact l'huissier qui s'excuse et qui constate que les virements et le courrier ce sont croisés.rnrnLe 9 juin, je reçois un coups de telephone de l'huissier me disant que le mois de mai le virement n'a pas été effectué et celui si represente ces excuse et me demande si le virement de juin avait été effectué. Je lui répond que je ne le savais pas encore mais que normalement celui ci devait etre fait.rnrnLe 14 juin, je reçois un courrier de ma banque me signalant que la totalité de mon compte bancaire était bloqué pour saisie attribution.rnrnJe ne comprend pas cette saisie car j'ai toujours honoré mes virements.rnrnPuis je contester cette saisie, puis je demandé le remboursement des frais occasionnés ?rnrnEn sachant que j'ai toujours respecter l'arrangement convenu et que j'ai meme doubler les versements en milieu de l'année derniere.rnrnJe précise aussi que je travail a 50 Kms du domicile et que j'ai 3 enfants a charge et que je me retrouve dans l'incapacité de subvenir a leurs besoins et a mettre du carburant pour aller travaillé. Meme si je demande le deblocage du minimum cela ne sera pas suffisant. Car il faut savoir aussi que le virement d'un montant de 200 € en paiement a l'hussier a été fait avant l'attribution. rnrnSalaire de 1222 €, 200 € de virement a l'huissier, 0.98€ de frais de virement, et la saisie attribution d'un montant de 948 €. Mon compte bancaire est creditor de 20 € et que je ne peux meme pas utiliser.rnrnEnfin si quelqu'un pouvait me dire exactement mes droits ce serait sympa.

Par **frdji70**, le **20/06/2008 à 22:10**

Je vous fait connaitre la suite.rnrnLundi je me suis rendu au cabinet de l'Huissier demandé des explications et celui ci c'est retrouvé vraiment embarrassé car il avait demandé le 11 juin l'annulation de la saisie attribution envers un autre cabinet d'Huissier qu'il doit dépend. rnrnIl ma fait un écrit spécifiant que c'était une erreur et que j'avais bien respecté l'échéancier et ma remis aussi la copie de la demande d'annulation faites le 11 juin.rnrnPar contre, suite a cette saisie, je suis débité de 64 € de frais et je me retrouve avec des frais pour prélèvements rejetés.rnrnNi l'huissier, ni la banque ne veut prendre ces frais en charge.rnrnQue puis je faire?rnrnJ'ai déjà prit contact avec mon assurance qui pour eux trouvent ca anormal et qui commence a prendre l'affaire en main.rnrnEn attendant je ne suis pas contre quelques conseils et qui sais peut être que ceci en aidera d'autres.

Par **Marion2**, le **20/06/2008 à 22:19**

Que l'huissier prenne ses responsabilités ! L'erreur vient de lui

Par **palmer**, le **20/06/2008 à 23:22**

Moi, j'ai 3 huissiers au cul suite aux radars que je ne paye pas, mais il y a eu une erreur sur mon nom depuis le début des poursuites, ils m'ont mis des « W » à la place des « V » : DUWIWIER alors que je m'appelle DUVIVIER .rnNormalement, si mon employeur ou ma banque reçoivent une Saisie attribution au nom de DUWIWIER ils devraient normalement la retourner avec la mention « INCONNU » enfin j'espère.

Par **Marion2**, le **20/06/2008 à 23:37**

Normalement oui, Duwiwier n'est pas votre nom !rnBonne chance

Par **palmer**, le **21/06/2008 à 00:12**

Merci, chère Laure, si vous êtes avocate ou quelque chose comme ça et célibataire de surcroît, pouvez vous me le faire savoir car dans la situation merdique que je traverse en ce moment, j'ai absolument besoin d'épouser une avocate pour m'en sortir.rnAM

Par **Marion2**, le **21/06/2008 à 00:30**

Bon courage à vous Palmer.rnSi vous avez besoin de conseils (et si je peux vous aider, dans

la limite de mes connaissances...) Je suis là
Bien cordialement

Par **palmer**, le **21/06/2008** à **00:49**

Bon, finalement je vais me limiter à vos conseils juridique.
Justement l'autre jour, j'ai défoncé ma voiture (Alfa 156 de 2004) tout seul sur une marche arrière malheureuse et défoncée tout l'arrière gauche. Comme Je ne suis pas assuré tout risques je l'ai dans le baba (comme on dit) J'ai pensé me faire voler la voiture par un ami, porter plainte pour vol, attendre que l'on la retrouve un peu plus loin dans le quartier avec tout l'arrière défoncé, dans ce cas, mon assurance TIERS-COLLISION va t'elle payer les réparations ??????
Merci

Par **sache**, le **21/06/2008** à **09:27**

Mais voyons Palmer, vous voulez escroquer l'assurance, faire une fausse déclaration de vol? Vous n'y pensez pas... dans votre situation déjà "merdique" comme vous le dites! Je ne pense pas que vous obtiendrez des encouragements pour votre idée sur ce site. Trouvez plutôt un pote qui vous raffistole la carrosserie de votre voiture, ça c'est la bonne idée !

Par **palmer**, le **21/06/2008** à **13:18**

Sache,
Je suis d'accord avec vous dans le principe mais pas dans la dure réalité, si mon assurance se fait escroquer de 3500€ (c'est le montant des réparations) elle va s'en remettre, alors que si il faut que je sorte cette somme (que je n'ai pas) de ma poche, je risque de ne jamais me remettre de cette émotion.
(Entre deux maux il faut choisir le moindre)
Cordial,

Par **Marion2**, le **21/06/2008** à **17:41**

bonjour palmer,
Et si jamais votre assurance s'aperçoit qu'elle a été escroquée, vous rendez-vous compte dans quelle situation vous allez vous trouver ???

Par **palmer**, le **21/06/2008** à **18:50**

Chère Laure,
Mais je suis déjà dans des situations similaires, vous êtes une fille raisonnable, ce qui n'est pas du tout mon cas,
Cordial,